



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Le **VINGT-TROIS FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **17 février 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Myriam RAYNARD.

Absent excusé : Bernard BOUCHET.

Secrétaire de séance : Evelyne PANISSET.

2023-12

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité Intersociétés de Montrottier –
Fête des œufs 2023.**

Madame Laura JOURNET, 3^{ème} adjointe au Maire, rappelle que la 60^{ème} édition de la fête des œufs, organisée par le Comité Intersociétés de Montrottier, aura lieu le 9 avril 2023.

Considérant que la fêtes des œufs n'a pu avoir lieu ces dernières années, en raison du contexte sanitaire, le Comité Intersociétés de Montrottier sollicite l'aide financière de la commune à hauteur de 1 500 €.

Après en avoir débattu, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 750 € au Comité Intersociétés de Montrottier en amont de l'organisation de la fête des œufs 2023, puis une subvention complémentaire du même montant, si le bilan financier de cette édition qui sera transmis par l'association se trouve être déficitaire,

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 750 € au Comité Intersociétés de Montrottier en amont de l'organisation de la fête des œufs 2023,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 750 € au Comité Intersociétés de Montrottier sur présentation d'un bilan financier déficitaire de l'édition 2023 de la fête des œufs,
- **DIT** que ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget principal 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Evelyne PANISSET

A blue ink signature, likely of Evelyne Panisset, written in a cursive style.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :